

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER et VALENCA**

Département des
HAUTES-ALPES
Nombre de Conseillers
En exercice:10
Présents : 9

DELIBERATION N° 37 -2015

Séance du mercredi 4 novembre 2015

L'an deux mille quinze et le mercredi 4 novembre 2015 à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 26 octobre 2015 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: M. COSTORIER Rémi, M. MARTIN Roger, M. MEYSSONNIER Gérard, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. POUILLARD Pierre, M. ROBERT Joël, Mme STEFANI Noëlle, Mme BLANC Danielle, Céline TRUCH

Absent : Jean-Claude FAURE

Secrétaire de séance : Jean-Pierre NOMIUS

OBJET : Convention Syme05 – Programme construction réseau Année 2015 – Poste Serre de Ceyla Convention AU 15124

Le Maire propose à l'assemblée de signer le projet de convention entre le Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes et la Commune de Lardier et Valença relative au programme de construction de réseau 2015. La convention initiale a été signée le 28 octobre 2013 (délibération du 26 septembre 2013 N° 59).

La présente convention a pour objet de définir les modalités de participation financière de l'adhérent aux investissements du SyME05 dans le cadre des programmes de travaux du SyME05 pour le projet du raccordement du lotissement communal poste Serre de Ceyla.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Accepte la proposition de son Maire,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré, le 4 novembre 2015

Le Maire
Rémi COSTORIER

